

MENTION DE LA CONVOCATION AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 04 avril 2025.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 11 avril 2025, à 19 heures.

Le Maire,
Georges MORISON.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 avril 2025

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille vingt-cinq,
En exercice : 14	le 11 avril à 19 heures,
Présents : 11	le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANTHEME,
Votants : 12	dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie,
	sous la présidence de Monsieur Georges MORISON, Maire.

PRESENTS : MM. Georges MORISON, Maire, Jean-François GAGNAIRE, Jean-Yves MICARD, Adjoints, Jérôme ARSAC, Hervé BOINON, , Maurice FOUGEROUSE Daniel ROCHETTE et Mme Véronique DUVERT.

REPRESENTES : Alexis COL (procuration à Hervé BOINON) et Bernard GUILLOT (procuration à M. Jean-François GAGNAIRE).

ABSENTS : M. Paul FOUGEROUSE, Patrick TOURNEBISE (excusé), Mmes Morgane GUILLOT et Lucette VALENTINO (excusée).

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de M. Jérôme ARSAC, en qualité de secrétaire de séance.

La séance débute par quelques informations en premier.

- *Point sur le projet de Classement de la commune et le périmètre de 15ha pour Prabouré ;*
- *SEML de Prabouré : personne ne représente la commune de Saint-Anthème au Conseil d'Administration. Pour ce faire, il faudrait acquérir 20% de parts soit 1000 actions à 150€.*
A réfléchir pour l'avenir.

2025-010 - Objet : Approbation des Comptes de Gestion du Receveur – Budgets de la COMMUNE, des sections de BEAUDOUX-MONTCEBROUX et de LA FOUGEROUSE-CHABRIOUX, du Service de l'EAU et du service de l'ASSAINISSEMENT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2343-1&2 ;
Vu le Code des Communes et notamment les articles R241-1 à 4, R241-6 à 15, R241-16 à 33 ;
Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par Monsieur Jean-Yves SOLEILHAC du 01/01/2024 au 01/04/2024 et par Madame Christelle DELORME du 02/04/2024 au 05/02/2025 et que les comptes de gestion des budgets de la COMMUNE, des sections de BEAUDOUX-MONTCEBROUX et de LA FOUGEROUSE-CHABRIOUX, du Service de l'EAU et du Service de l'ASSAINISSEMENT établis par ces derniers sont conformes à chaque compte administratif respectif.

Monsieur Le Maire précise que Monsieur le Receveur a transmis ses comptes de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et des comptes de gestion du Receveur, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés par les Receveurs, pour l'exercice 2024 des budgets de la COMMUNE, des sections de BEAUDOUX-MONTCEBROUX et de LA FOUGEROUSE-CHABRIOUX, du Service de l'EAU et du Service de l'ASSAINISSEMENT, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération télétransmise en Préfecture le 18/04/2025. Publiée et certifiée exécutoire le 18/04/2025.
Signé, Le Maire, Georges MORISON, Le secrétaire Jérôme ARSAC.

2025-011 - Objet : Election Président de séance – Présentation des comptes administratifs.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la nomination du Président de séance pour le vote des comptes administratifs, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture

063-216303198-20250411-2025_04_03-DE
Reçu le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT D'AMBERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MAIRIE de
SAINT-ANTHEME**

2, route de Saint-Clément
63660 SAINT-ANTHEME
Tél. : 04.73.95.40.20 / Fax : 04.73.95.81.79
Siret : 216 303 198 00016
st-antheme-mairie@orange.fr

Saint-Anthème, le 1^{er} avril 2025.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles qui doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune de SAINT-ANTHEME.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement :

A la clôture de l'exercice de 2024, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat de **546 099,26€** se décomposant comme suit :

Résultat des sections à reporter en fonctionnement : 233 379,96€

Recettes hors sections à verser à la section d'investissement : 312 379,30€

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **1 029 545,04€**

Elles se répartissent comme suit :

AR Prefecture

063-216303198-20250411-2025_04_03-DE
Reçu le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	CA 2024
011 – Charges à caractère général	384 374,83€
012 – Charges de Personnel	466 812,89€
014 – Atténuation de produits	1 097,48€
65 - Autres charges de gestion courante	130 069,71€
66 – Charges financières	32 202,52€
67 – Charges exceptionnelles	- €
023 – Virement à l'investissement	- €
042 – Opérations d'ordre	14 987,61 €
<u>TOTAL</u>	1 029 545,04€

Recettes :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **1 575 644,30€**

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	CA 2024
013 – Atténuations de charges	28 862,91€
70 – Produits des services	105 032,21€
73 – Impôts et taxes	539 133,11€
74 – Dotations et participations	558 991,38 €
75 – Autres produits de gestion courante	107 052,03€
76 – Produits financiers	- €
77 – Produits exceptionnels	13 028,18€
78 – Reprises sur provisions	
042 – Opérations d'ordre	- €
002 – Résultat antérieur	223 544,48€
<u>TOTAL</u>	1 575 644,30 €

Chapitre 73 : il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

Fiscalité attendue au BP 2024 : **506 187€**

Fiscalité reçue en 2024 : **500 812€**

Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l'état.

Section d'investissement :

A la clôture de l'exercice de 2024, le compte administratif du budget principal fait apparaître un déficit de **757 771,52€**.

Dépenses :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à **2 119 642,47€**.

AR Prefecture

063-216303198-20250411-2025_04_03-DE

Reçu le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

Les principaux investissements de l'année 2024 ont été les suivants :

- Travaux de Voirie : Point à temps, travaux voirie + reprise piste de la Frétisse 113 785,80€,
- Déplacement coffret électrique place de l'Aubépin, création du colombarium, restauration du Monuments aux Morts, casier de stockage graviers, barrières à la salle du Moulin,
- Acquisition emprise chemin à La Ribbe,
- Relevé géomètre pour plan cimetière + acquisition cellule froid pour le Foyer Logement,
- Travaux gendarmerie : 348 729,50€,
- Travaux + matériel zone de loisirs : 774 952,27€,
- Prêt trésorerie au Foyer Logement : 80 000€
- Remboursement du capital emprunté 212 535,56€,

Recettes :

Les recettes d'investissement se sont élevées à **1 361 870,95€**.

BUDGETS ANNEXES :**Assainissement****Section de fonctionnement :**

A la clôture de l'exercice de 2024, le compte administratif fait apparaître un déficit de **93 615,90€**

Dépenses : Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **157 280,82€**

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	CA 2024
002 – Résultat antérieur reporté	103 280,82€
011 – Charges à caractère général	27 593,43€
66 – Charges financières	1 725,86€
042 – Opérations d'ordre	24 561,24€
<u>TOTAL</u>	157 280,82€

Recettes : Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **63 664,92€**

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	CA 2022
70 – Produits des services	19 270,92€
74 – Dotations et participations	40 000€
75 – Autres produits de gestion courante	- €
042 – Opérations d'ordre	4 394€
<u>TOTAL</u>	63 664,92€

Chapitre 74 : Subvention de fonctionnement du Budget communal.

AR Prefecture

063-216303198-20250411-2025_04_03-DE
Reçu le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025

Section d'investissement :

A la clôture de l'exercice de 2024, le compte administratif fait apparaître un déficit de **155 196,55€** dont 155 984,34€ de déficit reporté.

Dépenses :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à **182 523,50€**.

Il n'y a pas eu d'investissements réalisés sur l'année 2024 ,

- Remboursement du capital emprunté 22 145,16€

Recettes :

Les recettes d'investissement se sont élevées à **27 326,955€**.

Eau**Section de fonctionnement :**

A la clôture de l'exercice de 2024, le compte administratif fait apparaître un excédent de **17 087,53€**

Dépenses : Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **24 277,51€**

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	CA 2024
002 – Résultat antérieur	6 277,51€
011 – Charges à caractère général	506,40€
66 – Charges financières	370,91€
042 – Opérations d'ordre	10 830,26 €
<u>TOTAL</u>	17 985,08€

Recettes : Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **35 072,61€**

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	CA 2024
002 – Résultat antérieur	- €
70 – Produits des services	33 151,61€
75 – Autres produits de gestion courante	- €
042 – Opérations d'ordre	1 921,00€
<u>TOTAL</u>	35 072,61€

Section d'investissement :

A la clôture de l'exercice de 2024, le compte administratif fait apparaître un excédent de **239 671,34€**.

AR Prefecture

063-216303198-20250411-2025_04_03-DE

Reçu le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

Depenses :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à **10 040,50€**.

Il n'y a pas eu d'investissements réalisés sur l'année 2024 hormis le passage de caméra dans les drains des captages d'eau,

- Remboursement du capital emprunté 4 759,50€

Recettes :

Les recettes d'investissement se sont élevées à **249 711,84€** dont 238 455,40€ d'excédent reporté.

M. Jean-François GAGNAIRE, 1^{er} Adjoint, est désigné comme Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2024.

Délibération télétransmise en Préfecture le 18/04/2025. Publiée et certifiée exécutoire le 18/04/2025.
Signé, Le Maire, Georges MORISON, Le secrétaire Jérôme ARSAC.

2025-012 - Objet : Vote des comptes Administratifs 2024.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 9 pour
Date de la convocation : 04 avril 2025.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M.Jean-François GAGNAIRE, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Georges MORISON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Séance du 11 avril 2025 à 19H00.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés N-1		223 544,48 €	503 570,85 €		503 570,85 €	223 544,48 €
Opérations de l'exercice	1 029 545,04 €	1 352 099,82 €	1 616 071,62 €	1 361 870,95 €	2 645 616,66 €	2 713 970,77 €
TOTAUX	1 029 545,04 €	1 575 644,30 €	2 119 642,47 €	1 361 870,95 €	3 149 187,51 €	2 937 515,25 €
Résultats de clôture		546 099,26 €	757 771,52 €			-211 672,26 €
Reste à réaliser			521 146,95 €	840 000,00 €	521 146,95 €	840 000,00 €
TOTAUX CUMULES	1 029 545,04 €	1 575 644,30 €	2 640 789,42 €	2 201 870,95 €	3 670 334,46 €	3 777 515,25 €
RESULTATS DEFINITIFS		546 099,26 €	438 918,47 €			107 180,79 €

COMPTE ANNEXE EAU

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 9 pour
Date de la convocation : 04 avril 2025.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M.Jean-François GAGNAIRE, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Georges MORISON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Séance du 11 avril 2025 à 19H00.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés N-1	6 277,51 €			238 455,40 €	6 277,51 €	238 455,40 €
Opérations de l'exercice	11 707,57 €	35 072,61 €	10 040,50 €	11 256,44 €	21 748,07 €	46 329,05 €
TOTAUX	17 985,08 €	35 072,61 €	10 040,50 €	249 711,84 €	28 025,58 €	284 784,45 €
Résultats de clôture		17 087,53 €		239 671,34 €		256 758,87 €
Reste à réaliser			223 640,00 €	5 000,00 €	223 640,00 €	5 000,00 €
TOTAUX CUMULES	17 985,08 €	35 072,61 €	233 680,50 €	254 711,84 €	251 665,58 €	289 784,45 €
RESULTATS DEFINITIFS		17 087,53 €		21 031,34 €		38 118,87 €

COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M.Jean-François GAGNAIRE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Georges MORISON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 9 pour
Date de la convocation : 04 avril 2025

Séance du 11 avril 2025 à 19H00.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés N-1	103 400,29 €		155 984,34 €		259 384,63 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	53 880,53 €	63 664,92 €	26 539,16 €	27 326,95 €	80 419,69 €	90 991,87 €
TOTAUX	157 280,82 €	63 664,92 €	182 523,50 €	27 326,95 €	339 804,32 €	90 991,87 €
Résultats de clôture	93 615,90 €		155 196,55 €		248 812,45 €	
Reste à réaliser			60 000,00 €	24 000,00 €	60 000,00 €	24 000,00 €
TOTAUX CUMULES	157 280,82 €	63 664,92 €	242 523,50 €	51 326,95 €	399 804,32 €	114 991,87 €
RESULTATS DEFINITIFS	93 615,90 €		191 196,55 €		284 812,45 €	

COMPTE ANNEXE SECTION DE BEAUDOUX-MONTCEBROUX

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M.Jean-François GAGNAIRE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Georges MORISON, Maire, après avoir présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré 1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 9 pour
Date de la convocation : 04 avril 2025

Séance du 11 avril 2025 à 19H00.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés N-1		13 833,07 €		
Opérations de l'exercice	7 150,61 €	15 827,16 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	7 150,61 €	29 660,23 €	0,00 €	0,00 €
Résultats de clôture		22 509,62 €		

COMPTE ANNEXE SECTION DE LA FOUGEROUSE-CHABRIOUX

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M.Jean-François GAGNAIRE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Georges MORISON, Maire, après avoir présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré 1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 9 pour
Date de la convocation : 04 avril 2025

Séance du 11 avril 2025 à 19H00.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés N-1		17 673,78 €		
Opérations de l'exercice	4 306,34 €		0,00 €	0,00 €
TOTAUX	4 306,34 €	17 673,78 €	0,00 €	0,00 €
Résultats de clôture		13 367,44 €		

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus:

Le secrétaire,
Jérôme ARSAC

Le Président,
Jean-François Gagnaire

Délibération télétransmise en Préfecture le 18/04/2025. Publiée et certifiée exécutoire le 18/04/2025.
Signé, Le Maire, Georges MORISON, Le secrétaire Jérôme ARSAC.

2025-013 - Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2024 - Budgets COMMUNE, Services de l'ASSAINISSEMENT et EAU, sections de La Fougerouse-Chabrioux et de Beaudoux-Montcebroux.

Après avoir voté le compte administratif des budgets de la COMMUNE, des services de

l'assainissement et de l'eau, des sections ayant constituées une commission syndicale, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Georges MORISON décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

1) Budget Communal :

- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	312.719,30 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	233.379,96 €
- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001)	757.771,52 €

2) Budget de l'Assainissement :

- Affectation au déficit de fonctionnement reporté (compte 002)	93.615,90 €
- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001)	155.196,55 €

3) Budget de l'Eau :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	17.087,53 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001)	239.671,34 €

4) Budget des Sections :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté – (compte 002) :	
- Section Fougereuse – Chabrioux	13 367,44 €
- Affectation au déficit fonctionnement reporté – (compte 002) :	
- Section Beaudoux et Autres	22 509,62 €

Délibération télétransmise en Préfecture le 18/04/2025. Publiée et certifiée exécutoire le 18/04/2025.
Signé, Le Maire, Georges MORISON, Le secrétaire Jérôme ARSAC.

2025-014 - Objet : Admission en non-valeur.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'admettre en non-valeur une créance irrécouvrable sur la demande de Madame Christelle DELORME, Comptable Public responsable du SGC d'Ambert, pour :

- Monsieur Ludovic VEYRE pour un montant de 1859,32€,
et ce en raison de l'absence de revenu et l'insolvabilité du redevable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur ces créances irrécouvrables et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

Délibération télétransmise en Préfecture le 18/04/2025. Publiée et certifiée exécutoire le 18/04/2025.
Signé, Le Maire, Georges MORISON, Le secrétaire Jérôme ARSAC.

2025-015 - Objet : Modification tarif emplacement à l'année Camping.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le tarif appliqué pour les emplacements à l'année n'a pas été augmenté depuis 2005. Aujourd'hui, celui-ci se situe dans une fourchette extrêmement basse qui ne tient pas compte des différentes augmentations supportées que ce soit au niveau de l'électricité, de l'eau ou des charges de personnel pour l'entretien du camping.

Après avoir exposé à l'assemblée les tarifs des campings de la région dans un classement similaire au notre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le tarif de l'emplacement à l'année à 850€ TTC, à compter du 1^{er} avril et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

Délibération télétransmise en Préfecture le 18/04/2025. Publiée et certifiée exécutoire le 18/04/2025.
Signé, Le Maire, Georges MORISON, Le secrétaire Jérôme ARSAC.

2025-016 - Objet : Convention de location terrain zone de loisirs.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une personne est intéressée pour placer un Food truck à la zone de loisirs et qu'il souhaiterait pouvoir accueillir des clients sur une période plus étendue que Juillet / août.

Il souhaite réaliser un abri afin de placer des tables sur le terrain ; Il a été fait une convention d'une durée de 2 ans pour reprendre toutes les conditions à cet aménagement.

Monsieur le Maire en donne les grandes lignes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, le tarif de location à 1200€, demande à Monsieur le Maire d'établir les titres de recettes pour le loyer et les charges et l'autorise à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

Délibération télétransmise en Préfecture le 18/04/2025. Publiée et certifiée exécutoire le 18/04/2025.
Signé, Le Maire, Georges MORISON, Le secrétaire Jérôme ARSAC.

2025-17 - Objet : OPAH-RU Modification plafond d'aide pour 2025.

Monsieur le Maire rappelle les différentes décisions prises dans le dossier de l'OPAH-RU et notamment celle du 04 décembre 2025 qui fixe les plafonds de subvention attribués par année. Pour 2025, ce montant était porté à 7 400€ et compte-tenu des dossiers en cours et que l'année 2025 est la dernière de ce programme d'aide, il serait bien d'augmenter ce plafond à 18 000€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal porte le montant maximal de subvention pour l'année 2025 à 18 000€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

Délibération télétransmise en Préfecture le 18/04/2025. Publiée et certifiée exécutoire le 18/04/2025.
Signé, Le Maire, Georges MORISON, Le secrétaire Jérôme ARSAC.

2025-18 - Objet : Convention assistance technique surveillance et entretien des installations de traitement des eaux usées.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la convention pour la station d'épuration est arrivée à son terme et doit être actualisée.

La société SAUR a transmis une nouvelle convention reprenant les changements en découlant et a modifié ses tarifs ; cette convention prendra effet à compter du 01/04/2025 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31/03/2030.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention d'assistance technique pour la surveillance et l'entretien de la station d'épuration avec la société SAUR pour une durée de 5 ans et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente.

Délibération télétransmise en Préfecture le 17/06/2025. Publiée et certifiée exécutoire le 17/06/2025.
Signé, Le Maire, Georges MORISON, Le secrétaire Jérôme ARSAC.

2025-19 - Objet : Programme SCOLAE – Attribution marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision du 02/07/2024 ; Suite à l'avancée du dossier et de l'estimation des coûts, il a été décidé de réduire les travaux envisagés. Suite au retard pris, les premières offres validées en 2024 ne sont plus valables et un nouvel appel d'offres a été lancé pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration et rénovation énergétique du groupe scolaire de Saint-Anthème.

La date butoir de réception des offres a été fixée au 03 mars à 12heures ; Sept plis ont été reçus.

Le classement des offres se fait sur la valeur technique (60 points) et le prix des prestations (40 points).

Liste et caractéristiques des offres selon ordre d'ouverture :

✚ **PANTHEONS** : proposition T.T.C. de **103 620€** et obtention d'une note de 70,39/100.

✚ **AJ ARCHITECTES** : proposition T.T.C. de **119 250€** et obtention d'une note de 63,88/100.

✚ **PIL ARCHITECTURES** : proposition T.T.C. de **110 640€** et obtention d'une note de 68,20/100.

✚ **ATELIER DL** : proposition T.T.C. de **112 167,60€** et note de 73,77/100.

✚ **BRUN BRUNO** : proposition T.T.C. de **89 075,70€** et obtention d'une note de 68/100.

✚ **G'AIR ARCHITECTURE** : proposition T.T.C. de **97 653,36€** et obtention d'une note de 80,49/100.

✚ **IP421** : proposition T.T.C. de **134 364€** et obtention d'une note de 60,52/100.

L'offre à retenir est celle du groupement G'AIR ARCHITECTURE.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le marché de maîtrise d'œuvre du groupement G'AIR ARCHITECTURE, domicilié 58, rue Blatin à CLERMONT-FERRAND (63 000) pour un montant T.T.C. de 97 653,36€,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la passation de ce contrat et au bon déroulement des missions qui y sont liées.

Délibération télétransmise en Préfecture le 18/04/2025. Publiée et certifiée exécutoire le 18/04/2025.
Signé, Le Maire, Georges MORISON, Le secrétaire Jérôme ARSAC.

2025-20 - Objet : Emplois saisonniers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de recruter pour la saison estivale :

- un surveillant de baignade à temps complet, du 1^{er} juillet au 31 août,
- un gardien/gérant pour le camping du 1^{er} juin au 30 septembre à temps complet,
- une personne ou deux pour la tenue de la billetterie des entrées selon les disponibilités des agents déjà en poste, une personne pour la location de matériel, du 1^{er} juillet au 31 août, pour une durée maximale de 35h hebdomadaires mais pourront être modulables à la baisse selon l'organisation retenue.
- une personne sera également nécessaire en renfort du service technique, à temps complet, à compter du 1^{er} juin au 30 septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération télétransmise en Préfecture le 17/06/2025. Publiée et certifiée exécutoire le 17/06/2025.
Signé, Le Maire, Georges MORISON, Le secrétaire Jérôme ARSAC.

2025-21 - Objet : Subventions aux associations.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du montant des subventions qui seront attribuées en 2025, soit 5.900€. Monsieur le Maire poursuit en citant chaque association et le montant proposé ainsi qu'il suit :

Amicale laïque de St Anthème	350,00 €
Association Les Lez'Arts	350,00 €
Associés Supporters des Verts	350,00 €
Bibliothèque – Au plaisir de lire de St Anthème	350,00 €
Chanter'elle	350,00 €
Club Ance Accueil Loisirs	350,00 €
Club de ski de Saint-Anthème	350,00 €
CSSA section Pétanque de St-Anthème	350,00 €
Groupe Folklorique « Lou Brouchillou »	350,00 €
Collège de Saint-Anthème (Subv ASSU/UNSS)	350,00 €
Gym'Ance	350,00 €
Parents d'élèves	350,00 €
Ambi Ance Déco	500,00 €
VATOP	500,00€
Société de chasse de Saint-Anthème	350,00 €
Saint-Anth'team	350,00 €
TOTAL :	5 900,00 €

Après examen des montants attribués à chaque association, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, (Les présidents d'association, ne prennent pas part au vote), accepte les montants proposés et l'autorise à procéder aux versements des subventions. Le Conseil Municipal

demande également le report des subventions sur l'année 2026 et leur inscription au budget suivant, si une subvention n'était pas versée au cours de l'année 2025.

Délibération télétransmise en Préfecture le 18/04/2025. Publiée et certifiée exécutoire le 18/04/2025.
Signé, Le Maire, Georges MORISON, Le secrétaire Jérôme ARSAC.

2025-22 - Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2025.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2025, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29/12/2023 et notamment l'article 151,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025 de la manière suivante :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 35,39%
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75,06%
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 9,10%

et d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération télétransmise en Préfecture le 18/04/2025. Publiée et certifiée exécutoire le 18/04/2025.
Signé, Le Maire, Georges MORISON, Le secrétaire Jérôme ARSAC.

2025-23 - Objet : Budgets Primitifs 2025 – COMMUNE, Services de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT.

1) **Budget Primitif 2025 Commune :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget. Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif de la COMMUNE :

- Les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent : 1.559.388,96 €
- Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent : 2.182.418,47 €

2) **Budget Primitif 2025 Eau :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget. Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif du Service de l'EAU :

- Les dépenses et les recettes d'Exploitation s'équilibrent : 29.500,00 €
- Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent : 259.000,00 €

3) **Budget Primitif 2025 Assainissement :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget. Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif du Service de l'ASSAINISSEMENT :

- Les dépenses et les recettes d'Exploitation s'équilibrent : 149.415,90 €
- Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent : 252.096,55 €

Délibération télétransmise en Préfecture le 18/04/2025. Publiée et certifiée exécutoire le 18/04/2025.
Signé, Le Maire, Georges MORISON, Le secrétaire Jérôme ARSAC.

2025-24 - Objet : Budgets Primitifs 2025 des sections Beaudoux-Montcebroix et La Fougereuse-Chabrioux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de Budget Primitif 2025 établi par les commissions syndicales des sections de Beaudoux-Montcebroix et la Fougereuse-Chabrioux.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (M. Jean-Yves MICARD, président de la commission syndicale de La Fougereuse-Chabrioux s'abstient), approuve les Budgets Primitifs 2024.

- Les dépenses et les recettes fonctionnement de la section de **Beaudoux-Montcebourg** s'équilibrent à 44.800€.
- Les dépenses et les recettes fonctionnement de la section de **La Fougereuse-Chabrioux** s'équilibrent à 13.367,44€.

Délibération télétransmise en Préfecture le 18/04/2025. Publiée et certifiée exécutoire le 18/04/2025.
Signé, Le Maire, Georges MORISON, Le secrétaire Jérôme ARSAC.

2025-25 - Objet : Convention de servitude parcelle A345 - Enedis.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a autorisé l'enfouissement d'une canalisation souterraine d'une longueur totale de 40ml à ENEDIS, par convention de servitude en date du 18/12/2023. Cette convention concerne la parcelle A345 située à Montcodiol et a été consentie moyennant une indemnité de 20€.

Cette autorisation va être transcrite par acte authentique à l'étude de Maître SOURDILLE - RENAUD de MONTLUCON et nécessite une délibération du Conseil Municipal pour enregistrer ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise cette mise à disposition et habilite Monsieur le Maire à signer l'acte définitif.

Délibération télétransmise en Préfecture le 18/04/2025. Publiée et certifiée exécutoire le 18/04/2025.
Signé, Le Maire, Georges MORISON, Le secrétaire Jérôme ARSAC.

2025-26 - Objet : Membres de la section de Beaudoux-Montcebourg 2025.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commission syndicale de Beaudoux Montcebourg a établi la liste des membres pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la liste de ces membres telle que présentée ci-dessous.

PIROL Marcel	Beaudoux	GUIRAL Éric	Le ias d'Evvant
VRAY Henri	Evvant	BLANC Suzanne	Le Mas
VRAY Ludovic	Evvant	JONCKHEERE Geneviève	Le Mas
DE BISSCHOP Loïc	Le Bost	CHAPUT Francois	Le Patural
FOUGEROUSE Jeanne	La Bertranderie	GRILLET David	Le Patural
MAGNE Maurice	La Fave Furet	CATEYSSON Thérèse	Les Sagnettes
TOURNEBIZE Michel	La Fave marchand	LAUTREY Catherine	Montcebourg
FOUGEROUSE Marie Laure	La Fave marchand	CHAPET Michel	Montcebourg
JACOMELLI Marc	La Fave marchand	ESTRADE Christophe	Montcebourg
TOURNEBIZE Pierre	La Gorce	FOUGEROUSE Henri	Montméal Haut
FOUGEROUSE Yvonne	La Gorce	ROCHETTE Daniel	Le Bost
DUVERT Véronique	Le Chariat	TOURNEBIZE Mélanie	La Gorce
THEVENON Jean Claude	Le Bost	BARNIAUDY Claude	Montcebourg
COUTURIER Yvon	La Ribbe	ARSAC Jérôme	Le clos de la roue
TOURNEBIZE André	La Fave Marchand	DEGEORGES Béatrice	La Gorce
CELLE Pascal	Beaudoux	RODIER Jeanine	La Gorce

Délibération télétransmise en Préfecture le 18/04/2025. Publiée et certifiée exécutoire le 18/04/2025.
Signé, Le Maire, Georges MORISON, Le secrétaire Jérôme ARSAC.

2025-27 - Objet : Membres de la section de La Fougereuse-Chabrioux 2025.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commission syndicale de La Fougereuse

Chabrioux a établi la liste des membres pour l'année 2025.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la liste de ces membres telle que présentée ci-dessous.

CHABRIOUX - LA FOUGEROUSE			
BARRIER Rolland	La Fougerouse	AFFOUAGISTE	CHEF DE COUPE
BARROU Romain	Les Cheurons	AFFOUAGISTE	
BEAUDOUX Michel	La Fougerouse	AFFOUAGISTE	
BOINON Hervé	La Goutte de St Yvoie	AFFOUAGISTE	
CLAVIER Fabienne	Le Bergougnoux	AFFOUAGISTE	
MICARD Jean Yves	Chabrioux	AFFOUAGISTE	
MOSNIER Christian	Chabrioux	AFFOUAGISTE	
PERRINEL Jean Marie	La Fougerouse	AFFOUAGISTE	
PINGEON Jean Claude	La Fougerouse	AFFOUAGISTE	
TOURNEBISE Patrick	La Mure	AFFOUAGISTE	
TOURNEBIZE Raymond	La Faye Marchand	AFFOUAGISTE	

Délibération télétransmise en Préfecture le 18/04/2025. Publiée et certifiée exécutoire le 18/04/2025.
Signé, Le Maire, Georges MORISON, Le secrétaire Jérôme ARSAC.

2025-28 - Objet : Etudes pour la réhabilitation de la Résidence Autonomie (Foyer Logement).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision du 02/07/2024 pour déposer le dossier de demande de financement auprès de la CARSAT en vue de réaliser les études préalables de faisabilité architecturale incluant un diagnostic énergétique et mission d'assistance à maîtrise d'usage.

Nous avons reçu un arrêté favorable en ce début d'année et il conviendrait de poursuivre l'opération en lançant un appel d'offres pour lancer les études nécessaires.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la poursuite de l'opération et demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour déposer un appel d'offres.

Délibération télétransmise en Préfecture le 18/04/2025. Publiée et certifiée exécutoire le 18/04/2025.
Signé, Le Maire, Georges MORISON, Le secrétaire Jérôme ARSAC.

*Autres informations : Question du grillage pour le stade de foot qui pourrait être posé par les employés ?
A voir. Demande de devis JFG.*

Les travaux pour l'Aménagement du Monuments aux Morts : le coût pourrait avoisiner les 39 000€ - Etude à affiner

Procès mur du Faud : Le ministère public a suivi les réquisitions de l'avocat et l'affaire est mise en délibéré jusqu'au 04 juin.

Des travaux de réfection de voirie (de nuit) vont avoir lieu dans la traversée du bourg du rond point à la route de Baracuchet, début juin.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Georges MORISON.



AR Prefecture

063-216303198-20250411-2025_04_14-DE
Reçu le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT D'AMBERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MAIRIE de
SAINT- ANTHEME**

Place de la Halle
63660 SAINT- ANTHEME
Tél. : 04.73.95.40.20 / Fax : 04.73.95.81.79

Saint-Anthème, le 12 avril 2025.

Siret : 216 303 198 00016
st-antheme-mairie@orange.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles qui doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune de Saint-Anthème.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement : Le montant Budget Primitif 2025 est de 1 559 388,96€

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses : Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025

CHAPITRES	BP 2025
011 – Charges à caractère général	399 555€
012 – Charges de Personnel	478 900€
014 – Atténuation de produits	1 100€
65- Autres charges de gestion courante	131 900€
66 – Charges financières	42 500€
67 – Charges exceptionnelles	2 000€
023 – Virement à l'investissement	480 933,96€
042 – Opérations d'ordre	22 500€
<u>TOTAL</u>	1 559 388,96€

AR Prefecture

063-216303198-20250411-2025_04_14-DE

Reçu le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

Recettes : Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025

CHAPITRES	BP 2025
013 – Atténuations de charges	10 000€
70 – Produits des services	115 640€
73 – Impôts et taxes	570 172€
74 – Dotations et participations	537 187€
75 – Autres produits de gestion courante	88 010€
77 – Produits exceptionnels	5 000 €
002 – Résultat antérieur	233 379,96€
<u>TOTAL</u>	1 559 388,96€

Chapitre 73 : la fiscalité

Les taux n'augmentent pas pour les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour l'année 2025 tandis que les bases d'imposition varient de 6,05%.

Taxe sur le foncier bâti : **499 707€**

Taxe sur le foncier non bâti : **114 917€**

Taxe habitation résidences secondaires : **98 098€**

Chapitre 74 : Les dotations de l'état

Les dotations attendues de l'état s'élèveront à **435 132€** soit une augmentation de **2 651€** par rapport à 2024.

Section d'investissement :

Montant Budget Primitif 2024 = 2 182 418,47€

Dépenses :

Les principaux projets de l'année 2025 concernent principalement :

- Travaux : entretien nécessaire de voirie,
- Etudes pour travaux école et pour la résidence autonomie (FL),
- Fin de la rénovation de la gendarmerie, Monuments aux morts,
- Optimisation de l'éclairage public,

Etat de la Dette : Capital restant dû au 01/01/2025 : 1 363 353,49€.

AR Prefecture

063-216303198-20250411-2025_04_14-DE
Reçu le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025

Recettes :

Les subventions d'investissements prévues : **586 238€**

Versement de la TVA sur travaux n-2 : **47 100€**

Résultat de fonctionnement 2024 : **312 719,30€**

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section de fonctionnement : Le montant Budget Primitif 2025 est de 29 500€

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses : Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025

CHAPITRES	BP 2025
002 – Résultat antérieur	- €
011 – Charges à caractère général	18 500€
66 – Charges financières	500€
67 – Charges exceptionnelles	500€
023 – Virement à l'investissement	- €
042 – Opérations d'ordre	10 000€
TOTAL	29 500€

Recettes : Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025

CHAPITRES	BP 2025
70 – Produits des services	10 462,47€
042 – Opérations d'ordre	1 950 €
02 – Résultat antérieur	17 087,53€
TOTAL	29 500€

La principale recette est la part reversée par la Saur pour la vente d'eau.

Section d'investissement :

Montant Budget Primitif 2025 = 259 000€

Dépenses :

Les projets de l'année 2025 concernent les captages d'eaux et restent les frais d'études (hydrologue, ...), acquisition terrains et travaux d'aménagement de captage.

AR Prefecture

063-216303198-20250411-2025_04_14-DE
Reçu le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025

Etat de la Dette : Capital restant dû au 01/01/2025 : **48 270,46€**.

Recettes :

Subventions d'investissements prévues : **5 000 €**

Versement de la TVA sur travaux n-2 : - €

Résultat de fonctionnement 2024 : - €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement : Le montant Budget Primitif 2025 est de **149 415,90€**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses : Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025

CHAPITRES	BP 2025
011 – Charges à caractère général	30 300,00€
66 – Charges financières	1 700€
002 – Résultat antérieur	93 615,90€
042 – Opérations d'ordre	23 800€
<u>TOTAL</u>	149 415,90€

Recettes : Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025

CHAPITRES	BP 2025
70 – Produits des services	54 100€
74 – Dotations et participations	69 000€
75 – Autres produits de gestion courante	21 915,90€
042 – Opérations d'ordre	4 400 €
<u>TOTAL</u>	149 415,90€

La seule recette est la part sur les redevances assainissement reversée par la Saur sur la vente d'eau.

Section d'investissement :

Montant Budget Primitif 2025 = **252 096,55€**

AR Prefecture

063-216303198-20250411-2025_04_14-DE
Reçu le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025

Dépenses :

Il n'y a pas de projet envisagé en 2025 hormis des travaux d'amélioration de la station d'épuration.

Etat de la Dette : Capital restant dû au 01/01/2025 : **224 594,12€**.

Recettes :

Les subventions d'investissements attendues : **24 000€**

Versement de la TVA sur travaux n-2 : - €